



## Fonds pour l'environnement mondial

FEM

### Résumé du document GEF/C.34/3

#### Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales

##### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.34/3 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, le Conseil se félicite des activités envisagées pour donner suite aux directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement. Il charge le Secrétariat et les Entités d'exécution du FEM de continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'ils tiennent compte de ces directives et des priorités nationales dans leur programmation des ressources et des activités du FEM.

##### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le document GEF/C.34/3 rend compte des faits récents intéressant le FEM intervenus dans le cadre des conventions multilatérales sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm), le Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (Protocole de Montréal) et le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre de ce protocole. Il présente également des informations sur les relations du FEM avec les instances d'autres Conventions et institutions internationales.

##### Les points saillants du document sont les suivants :

- a) Rapport sur la participation et la contribution du FEM à la neuvième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 19 au 30 mai 2008.
- b) Suite que le FEM propose de donner aux directives reçues à la quatrième session de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui s'est déroulée à Bonn, en Allemagne, du 12 au 16 mai 2008.
- c) Suite que le FEM propose de donner aux directives reçues à la neuvième réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 19 au 30 mai 2008.

- d) Bref compte rendu de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC, qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 4 au 13 juin 2008.
- e) Bref compte rendu de la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des parties au Protocole de Montréal , qui s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande, du 7 au 11 juillet 2008.
- f) Rapport sur la participation du FEM au dialogue de haut niveau dans le sillage de la décision 3/COP.8 par laquelle la Conférence des parties à la CNUCLD a adopté un plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.
- g) Brève note sur la poursuite de la coopération du FEM avec les instances des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.
- h) Rapport sur les réunions et les activités du Conseil du Fonds pour l'adaptation.